



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Genève, 14 et 15 décembre 2015

Point 8 de l'ordre du jour

**Adoption du programme de travail du volet logement  
et aménagement du territoire du sous-programme relatif  
au logement, à l'aménagement du territoire  
et à la population pour 2016-2017**

#### **Projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour 2016-2017**

##### **Note du secrétariat**

###### *Résumé*

On trouvera ci-après le projet de programme de travail du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population (ci-après « le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme ») pour 2016-2017.

Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire est invité à l'adopter et à recommander au Comité exécutif de l'approuver.



## I. Introduction

1. On trouvera ci-après une présentation du projet de programme de travail correspondant au volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population (ci-après, le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme) pour 2016-2017. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire (ci-après le Comité) est invité à l'adopter et à recommander au Comité exécutif de l'approuver. Tout produit ajouté, arrêté ou reporté par la suite sera pris en compte dans le cadre du Système intégré de suivi (SIS) utilisé par le secrétariat pour la planification, le suivi et la communication de rapports sur la mise en œuvre du programme. Les résultats de cette mise en œuvre seront communiqués au Comité dans le rapport sur l'exécution des programmes pour la période biennale 2016-2017.
2. Le projet de programme de travail applique une méthode de gestion axée sur les résultats, méthode globale de gestion qui établit un lien logique entre les résultats hiérarchisés (produits – résultats – effets), autrement dit la « chaîne des résultats », les ressources (humaines et financières), autrement dit les « apports », et les facteurs extérieurs (stratégiques, administratifs, opérationnels, financiers) qui peuvent empêcher d'atteindre l'objectif.
3. Les produits/activités énoncés dans le projet de programme de travail correspondent à ceux figurant dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2016-2017. Ils sont regroupés dans les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants; b) autres activités importantes; et c) coopération technique, notamment services consultatifs, cours de formation, séminaires, ateliers et projets opérationnels.
4. Les résultats/réalisations escomptées, accompagnés des indicateurs de succès et de la mesure des résultats correspondants, sont présentés à l'annexe I sous la forme d'un cadre logique.
5. Le détail des publications proposées est présenté à l'annexe II. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont indiqués à l'annexe III.

## II. Objectif, stratégie et facteurs extérieurs

6. Le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme a pour objet d'améliorer la gouvernance dans les domaines du logement, de l'urbanisme et des biens fonciers dans la région.
7. La responsabilité du volet logement et aménagement du territoire incombe à la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement. Le volet logement et aménagement du territoire vise à améliorer le logement, les marchés immobiliers, l'urbanisme et l'administration et la gestion foncières. Il promeut l'application de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable (ECE/HPB/2014/2) et de la stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3). Pour promouvoir le logement et les marchés immobiliers durables, le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme sera exécuté en coopération avec les États membres en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du logement et de développer des marchés immobiliers qui contribuent à la croissance économique. Il aidera les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux pour l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel, comme il a été recommandé dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE

(ECE/HBP/164). Il encouragera également l'adoption d'une stratégie intégrée de développement urbain durable, par exemple pour planifier et construire des villes et établissements urbains viables. Les activités entreprises au titre de ce volet seront axées sur le renforcement des capacités nécessaires pour parvenir à un aménagement de l'espace urbain, qui réponde à des critères de compacité, de rationalité, d'efficacité et d'intégration, et sur un développement urbain à faibles émissions de carbone et qui permette de résister aux effets des catastrophes. Pour aider les États membres à améliorer l'administration foncière et l'aménagement du territoire, le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme portera sur l'enregistrement foncier, la gouvernance en ligne, le régime foncier, l'information spatiale et les cadastres. L'accent sera mis sur le défi que représentent les habitats spontanés, et sur la structure organisationnelle des registres fonciers et des cadastres. Des monographies sur la situation des pays en matière de logement et d'aménagement du territoire seront établies à la demande des États membres. Elles seront coordonnées par le secrétariat et élaborées par des experts internationaux et nationaux indépendants. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui résulteront de l'établissement de ces monographies et fournira des conseils sur les politiques à adopter pour la mise en œuvre. Le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme contribuera au programme de développement pour l'après-2015 en ce qui concerne les villes, l'énergie, la protection de l'environnement et d'autres sujets liés au logement, à la planification urbaine et l'aménagement du territoire.

8. Le volet devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les données statistiques et renseignements nationaux voulus sont disponibles sur la situation relative au logement et à l'aménagement du territoire; b) les États membres manifestent la volonté politique et disposent des cadres législatif et réglementaire, des institutions et des ressources voulus pour appliquer les recommandations du Comité du logement et de l'aménagement du territoire; c) les pays manifestent la volonté politique d'appuyer les activités qui visent à améliorer la base des connaissances et les capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et programmes relatifs au logement, à l'aménagement urbain et à l'aménagement du territoire; et d) des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour établir des monographies nationales concernant le logement et l'administration des biens fonciers, et pour mener d'autres études thématiques et activités.

### III. Produits/activités prévus pour l'exercice biennal

9. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) **Services pour les organes intergouvernementaux et les organes d'experts (budget ordinaire) :**
- i) Comité du logement et de l'aménagement du territoire :
- Services fonctionnels pour les réunions : Comité du logement et de l'aménagement du territoire (8); Bureau du Comité (16); Groupe consultatif du marché immobilier (4);
  - Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité (2); série de documents portant sur des questions particulières demandés par le Comité (environ 8) (1); rapports des réunions du Groupe consultatif du marché immobilier (2);

- ii) Groupe de travail de l'administration des biens fonciers :
  - Services fonctionnels pour les réunions : session biennale du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (3); Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (16);
  - Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la session biennale du Groupe de travail (1); série de documents portant sur des questions particulières demandés par le Groupe de travail (environ 6) (1); rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1);

**b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :**

- i) Publications isolées : monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire (2); meilleures pratiques et lignes directrices concernant le logement durable (1);
- ii) Fascicules, fiches d'information, planches murales, dossiers d'information : fascicules et fiches d'information du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (2);
- iii) Communiqués et conférences de presse : séries annuelles de communiqués de presse à paraître à l'occasion de réunions, de colloques et de publications relatives aux activités concernant le logement et l'aménagement du territoire (2);
- iv) Documentation technique : tenue à jour du site Web donnant accès aux informations et aux documents relatifs aux activités dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire (2); normes et directives techniques en matière de logement (3);

**c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :**

- i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement de monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'urbanisme, et de leur suivi (3);
- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers, séminaires et cours de formation sur le logement et l'administration des biens fonciers, y compris l'immobilier et l'urbanisme (8).

## Annexe I

### Réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats pour 2016-2017

---

*Réalisations escomptées (secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

---

a) Amélioration des capacités d'élaboration et d'application des politiques de logement, d'urbanisme et d'administration foncière

a) Augmentation du nombre de pays participant à l'évaluation axée sur les résultats des politiques nationales du logement et des systèmes nationaux d'administration foncière menée par la CEE

Mesure des résultats

2012-2013 : 25 pays

Estimation pour 2014-2015 : 36 pays

Objectif pour 2016-2017 : 37 pays

b) Renforcement de l'application des lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière

b) Augmentation du nombre de pays appliquant les lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière dans leurs politiques nationales

Mesure des résultats

2012-2013 : 23 pays

Estimation pour 2014-2015 : 27 pays

Objectif pour 2016-2017 : 29 pays

---

## Annexe II

## Renseignements relatifs aux publications proposées pour 2016-2017

### A. Publications isolées

N°	Titre de la publication	Texte portant autorisation des activités	Version papier et/ou électronique	Format	Nombre de pages	Langues(s) originales(s)	Traductions(s)	Nombre d'exemplaires et langue(s)
1	Monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire	ECE/HBP/173, p. 62	Versions papier et électronique	A4	110	E	R	600E, 200R
2	Monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire	ECE/HBP/173, p. 62	Versions papier et électronique	A4	110	E	R	600E, 200R
3	Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE	ECE/HBP/173, p. 95	Versions papier et électronique	A4	125	E	R	600E, 300R

### B. Supports promotionnels

N°	Titre de la publication	Texte portant autorisation des activités	Version papier et/ou électronique	Format	Nombre de pages	Langues(s) originales(s)	Traductions(s)	Nombre d'exemplaires et langue(s)
1	Fiches d'information du Comité du logement et de l'aménagement du territoire	A/70/6 (Sect. 20)	Version papier et électronique	A4	4	E	R	600E, 300R
2	Fiches d'information du Comité du logement et de l'aménagement du territoire	A/70/6 (Sect. 20)	Version papier et électronique	A4	4	E	R	600E, 300R

## Annexe III

### I. Textes portant autorisation

#### A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

##### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/248	Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007
65/185	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/222	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
66/288	L'Avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
67/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
67/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
67/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
67/148	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
68/212	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
68/225	Les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/230	Coopération Sud-Sud
67/264	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

## 2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
2013/16	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

## 3. Autres

### i) Décision du Conseil économique et social

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
2011/247	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-cinquième session



## ii) Décisions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>
ECE/AC.21/2002/8	Déclaration sur l'établissement d'un Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, adoptée à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement
A (64)	Travaux de la Commission économique pour l'Europe

**B. Textes portant autorisation relatifs au sous-programme****1. Résolution de l'Assemblée générale**

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
68/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

**2. Autres**

## i) Décisions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
ECE/HBP/2013/3	Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020
E/ECE/1478/Rev.1	La Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable